

LES BLOGS
LE FIGARO.fr



Ivan Rioufol
BLOG LEFIGARO.FR/RIOUFOL
LIBERTÉ D'EXPRESSION



Cyrille Vanlerberghe
BLOG LEFIGARO.FR/LONDRES
BRITISH STORIES

Michel Godet

L'auteur, professeur au Cham*, avance des pistes pour aider les jeunes issus de familles nombreuses souvent immigrées.

Les coûts de la « non-famille »

Les familles avec enfants représentent un tiers des ménages et sont minoritaires par rapport aux couples sans enfants et aux personnes seules. Elles représentent 54 % de la population totale, mais disposent de moins de 43 % du revenu net disponible dans le pays. Malgré les transferts sociaux, le compte n'y est pas : il leur manque 11 points. Les grands gagnants sont le tiers des ménages actifs sans enfants : ces 25 % de la population perçoivent 33 % des revenus, soit 8 points de plus que leur part dans la population totale. Situation d'autant plus injuste qu'ils contribuent moins aux solidarités intergénérationnelles. Le solde revient au dernier tiers de ménages retraités (21 % de la population et 24 % des revenus) dont le niveau de vie reste supérieur à celui des actifs.

Le niveau de vie des familles baisse de 10 % à l'arrivée de chaque enfant, et les chances éducatives baissent avec l'importance de la fratrie. Cette paupérisation relative des familles nombreuses explique qu'une femme sur deux voudrait un enfant de plus mais y renonce pour des raisons économiques. C'est un vrai métier, reconnu comme tel, que de s'occuper d'éducation d'enfants à condition que ce ne soient pas les siens ! Le parent actif au foyer est le vrai perdant de la solidarité intergénérationnelle. Il faudrait

reconnaître, notamment pour le calcul des retraites, l'énorme économie en matière d'investissement en capital humain que font faire les familles à la société lorsqu'elles éduquent correctement leurs enfants. Le coût de cet investissement en capital humain est cinq à dix fois plus élevé lorsque les enfants doivent être placés dans une structure d'accueil. Et lorsque l'enfant est prééduqué et placé dans un centre éducatif fermé, il en coûte 180 000 euros par an à la collectivité. Le coût de la non-famille est exorbitant !

Notre fécondité meilleure que celle de nos voisins grâce à l'apport de 25 % de naissances issues de l'immigration (40 % en Ile-de-France) ne doit pas faire oublier que l'échec scolaire concerne 20 % des jeunes qui sortent du système éducatif sans maîtriser les savoirs de base et dont la moitié restera au chômage faute d'un savoir être minimum pour être employable en l'état. Ainsi s'explique le triste taux de 25 % de jeunes au chômage : faute de savoir être, 10 % d'une génération se retrouvent au chômage sur les 40 % qui se présentent entre 16 et 25 ans sur le marché du travail. Ces jeunes ne sont pas coupables de ne pas avoir été éduqués par leurs parents. Mais la société est responsable d'agir en réparation plus qu'en prévention, de laisser faire les familles irresponsables et de concentrer les handicaps familiaux et sociaux dans certains quartiers où il y a trois fois plus de chômage, de familles éclatées (l'absence de père, c'est aussi un manque de repère). Ce n'est pas la faute des jeunes des quartiers sensibles s'ils se retrouvent en classe avec des

enfants dont 80 % des parents n'ont pas le français comme langue maternelle. Ce diagnostic a été bien posé par l'Institut Montaigne notamment dans son rapport : « Comment déghettoiser les "quartiers" ». Il manque le courage de suivre ses prescriptions de bon sens.

Que faire pour aider les jeunes issus de familles nombreuses souvent immigrées ? Tout d'abord respecter le préambule de la Constitution selon lequel le citoyen doit payer l'impôt en fonction de sa capacité contributive. Or celle-ci diminue avec la taille de la famille. Nous proposons donc :

- d'instruire un quotient familial dans le calcul de la CSG afin d'éviter que les familles avec enfants ne paient deux fois

« **Le niveau de vie des familles baisse de 10 % à l'arrivée de chaque enfant, et les chances éducatives baissent avec l'importance de la fratrie. Cette paupérisation relative des familles nombreuses explique qu'une femme sur deux voudrait un enfant de plus mais y renonce pour des raisons économiques** »

plus de CSG que d'impôt sur le revenu. Cette « familiarisation » permettrait de lutter contre la paupérisation des familles avec enfants. Il faudrait aussi déplaçonner le quotient familial, mais rendre impossibles les allocations familiales ;

- d'instruire des aides éducatives et familiales supplémentaires aux enfants de familles nombreuses et monoparentales pour compenser leur paupérisation relative en termes de niveau de vie ;

- de reconnaître le statut de père ou mère actif au foyer quand il y a au moins trois enfants à charge, droit à l'allocation parentale d'éducation (APE) de trois ans par enfant, cumulable et pouvant être pris jusqu'à la majorité du dernier enfant. Cette période éducative active faisant faire d'énormes économies à la société par rapport aux familles déficientes, compter cette période comme active du point de vue de la retraite.

Enfin, pour cesser de tirer des traites sur les générations futures et inciter à la citoyenneté, il faudrait instaurer dans la Constitution le « droit des générations futures » au rang des droits de l'homme et du citoyen afin qu'il soit interdit de faire naître une obligation pour les géné-

érations futures sans la financer par des ressources existantes ou par un capital investi par la génération qui en décide, capital dont les revenus seraient affectés à financer les dépenses à venir.

* Membre du comité directeur de l'Institut Montaigne et coauteur avec Evelyne Sullerot de « La famille, une affaire publique ! », Documentation Française poche 2009.

